

Jean GAUBERT

Paris, le 1^{er} juillet 2014

Bilan de l'ouverture des marchés de l'énergie pour les consommateurs : le compte n'y est pas

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité pour les professionnels, le médiateur national de l'énergie en fait un bilan critique et appelle les décideurs européens et français à ne plus laisser de côté les consommateurs.

Pour Jean Gaubert, « *l'ouverture à la concurrence devait apporter une baisse des prix grâce à la concurrence. Aujourd'hui, plus qu'hier encore, le consommateur professionnel ou particulier n'y a pas gagné, au contraire.* »

En 1996, à la veille de l'adoption de la première directive ouvrant le marché de l'électricité à la concurrence pour les consommateurs professionnels, le Gouvernement français promettait que la libéralisation du marché « se traduira par une baisse des prix au bénéfice des consommateurs domestiques comme à celui des industriels ». Les directives de 2003, qui ont ouvert le marché aux particuliers, mettaient également en avant « les avantages considérables » qui peuvent découler du marché intérieur de l'énergie, en termes de baisse des prix et d'amélioration de la qualité du service.

Après la flambée des prix de marché de l'électricité et du gaz à partir de 2004, force est de constater l'échec durable de l'ouverture des marchés à la concurrence à faire baisser les prix pour les consommateurs. Pour les industriels français, la hausse des prix de l'électricité a ainsi été de plus de 45% de 2003 à 2013 ; pour le gaz, de plus de 100 %¹.

On peut aussi s'interroger sur l'amélioration de la qualité de service depuis l'ouverture des marchés. La qualité de fourniture de l'électricité a ainsi fait les frais d'arbitrages en faveur des remontées de dividendes au détriment des investissements dans les réseaux. La qualité des services clientèles, quant à elle, peine à retrouver le niveau d'avant l'ouverture des marchés, malgré les investissements colossaux réalisés par fournisseurs et distributeurs dans les systèmes d'information.

Pour le médiateur national de l'énergie, les politiques européennes menées en matière énergétique pour assurer la sécurité d'approvisionnement et lutter contre le changement climatique devraient enfin placer l'intérêt des consommateurs au centre de leurs préoccupations.

Contacts presse :

Aurore GILLMANN : 01 44 94 66 27 / 06 17 77 11 41 ; aurore.gillmann@energie-mediateur.fr

¹ Source Eurostat, en HT.

Rappel des missions du médiateur national de l'énergie :

Le médiateur national de l'énergie, autorité administrative indépendante, a un rôle d'information, de conseil et de protection des consommateurs. Il a pour mission de recommander des solutions aux litiges entre les consommateurs et les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel et d'informer les consommateurs sur leurs droits. www.energie-mediateur.fr

